

## Bachelier : instituteur primaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 73 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.1			
Code	PEIM3B73PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u>  <b>Carine LEPORCQ</b> (carine.leporcq@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Mons</u>  <b>Chantal LECOLIER</b> (chantal.lecolier@helha.be)</p> <p><u>HELHa Gosselies</u>  <b>Virginie CRAPS</b> (virginie.craps@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u>  <b>Christian WATTHEZ</b> (christian.watthez@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de concevoir des dispositifs de différenciation, d'appliquer des

démarches et des contenus abordés dans le cadre du cours et de les ajuster.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B73PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B73PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	6_PEIM3B73PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Carine LEPORCQ</b> ( <a href="mailto:carine.leporcq@helha.be">carine.leporcq@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à la mise en œuvre de la différenciation dans ses pratiques de classe afin de répondre aux attentes du Décret missions.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- expliquer le concept de différenciation et ses caractéristiques;
- expliquer les différents types de différenciation;
- de construire des dispositifs de différenciation à l'intérieur de ses séquences d'apprentissage; de concevoir et de réaliser des séquences d'apprentissage en s'appuyant sur les principes abordés au cours;
- d'expliquer comment aider les enfants selon des difficultés ciblées et mettre en place ces aides.
- expliquer et mettre en œuvre le concept d'intelligences multiples.
- expliquer et mettre en œuvre les aménagements raisonnables

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- La différenciation
- La ZDP
- La mise en pratique de la différenciation
- Les apports des sciences cognitives et des neurosciences
- Les troubles liés à l'apprentissage
- Les aménagements raisonnables
- Les intelligences multiples
- La gestion mentale
- Mise en pratique

#### Démarches d'apprentissage

- Cours magistral

- Diaporamas, vidéos, lectures...
- Approche interactive
- Articles
- Présentations orales

### Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

### Sources et références

Camus-Charon M.- Habib M.  
 Campernolle T.- Doreleijers T.  
 Evano C.  
 Hourst B.  
 Houben S. -Leroy P-M. -Reuter P.  
 Perrenoud P.  
 Vandecasteele G. etc.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus est fourni aux étudiants.  
 Ce dernier est complété par des slides et des notes prises au cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

- L'évaluation prend la forme d'un examen écrit en janvier ( 80%) et d'un travail de groupe ( 20%)
- Le travail de groupe présenté devant la classe et comptera pour 20% de la note.

Le total des notes des deux évaluations devra être supérieur à 10/20 pour réussir l'UE 73.  
 L'étudiant pourra représenter l'épreuve au Q3 si le total pondéré des deux épreuves est inférieur à 10/20

- Au Q3, l'étudiant présentera uniquement un examen écrit ( 100%) .
- 

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

En cas d 'absence ou de certificat médical à l' une des deux épreuves l'étudiant **représentera un examen lors d'une session ultérieure (100% des points).**

**Par "l'une des deux épreuve, il faut entendre: examen non présenté OU absence durant la préparation ou de la présentation** du travail de groupe.

La note des membres du groupe peut varier selon les compétences et l'implication de chaque membre.

Evaluation par bilan de compétences.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).